HNNEXE 3

SIVU DE LA BONETTE RESTEFOND 14 avenue des Mexicains 04850 Jausiers



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération: 2022/011

Séance du 2 avril 2022

<u>OBJET</u>: CALCUL DES COTISATIONS SYNDICALES SUR LA BASE DE LA POPULATION ISSUE DES FICHIERS DE L'INSEE

Date de la convocation : 28 mars 2022

Nombre de membres :

En exercice : 10Présents : 6Représentés : 0

27 AVR. 2022



Le deux avril deux mille vingt-deux à 10h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

<u>PRÉSENTS</u>: Gérard BRUN, Jacques PELLOUX, Colette FABRON, Joseph Garcin, Daniel RALLON, Jean-Paul RIVAS

EXCUSÉS: Jean-Michel PASCAL, Alain ISAIA

ABSENTS: Jean-Charles GUIRAND, Christophe MELAN

Le guorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président fait état de la population du SIVU en fonction des informations de l'INSEE, dont le détail est décrit dans le tableau ci-dessous :

NOM COMMUNE	POPULATION	COTISATION	TOTAL	CODE INSEE COMMUNE
BAIROLS	108	1	108	06009
BARCELONNETTE	2 800	1	2 800	04019
CLANS	674	1	674	06042
ILONSE	179	1	179	06072
ISOLA	679	1	679	06073
JAUSIERS	1 159	1	1 159	04096

SIVU DE LA BONETTE RESTEFOND 14 avenue des Mexicains 04850 Jausiers



LA TOUR	565	1	565	06144
MARIE	109	1	109	06080
RIMPLAS	96	1	96	06102
ROUBION	123	1	123	06110
ROURE	150	1	150	06111
ST/DALMAS	115	1	115	06119
ST/ETIENNE	1 673	1	1 673	06120
ST/SAUVEUR	389	1	389	06129
TOURNEFORT	162	1	162	06146
VALDEBLORE	1 116	1	1 116	06153
Total	10 097		10 097	

La cotisation est fixée à 1 €, un euro, par habitant.

Le montant global des cotisations est de 10 097 euros, dix mille quatre-vingt-dix-sept euros, pour l'année 2022.

DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de votants : 6

Suffrage exprimés: 6 Votes Pour: 6

Votes Contre: 0 Abstentions: 0 Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

SIVU DE LA

Le Président Gérard BRUN BONETTE-RESTEFOND

MAIRIE DE JAUSIERS LE PRESIDENT Le 1^{er} Vice-Président Jacques RELLOUX

Conseil Syndical du SIVU de La Bonette Restefond – séance du 27 mars 2021